

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

TEL. 05.53.64.81.01

MAIL : agaillard@mairie-marmande.fr

Réf. courrier : KD/AG : 2022.032

Marmande, le 20 avril 2022

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE QUARTIER MAGDELEINE / BOUILHATS / DISPANS JEUDI 14 avril 2022

Lieu : maison de quartier de Magdeleine

Début de la rencontre : 18h30

Fin de la rencontre : 20h30

En présence de : Mme Valérie GUILBAUD, élue référente du quartier Magdeleine, conseillère en charge aux solidarités et au Centre Social.

22 habitants

Service Citoyenneté : Alain GAILLARD

Rencontre avec Mme la directrice école de Magdeleine + l'APE

En milieu d'après-midi une rencontre avec la directrice de l'école de Magdeleine, Mme BEAUFILS, accompagnée de Mme GOURGUES,

représentante de l'association des parents d'élèves, a permis de dégager les orientations d'un travail en commun.

Mme BEAUFILS annonce la date de la fête de l'école le vendredi 24 juin à partir de 18h30. Les festivités se termineront par une animation musicale. La responsable de l'établissement scolaire invite les habitants du quartier à assister à ce spectacle.

Début de la séance

Cette troisième rencontre a principalement été dédiée sur les débats tenus lors de la deuxième rencontre.

Avec la venue de nouveaux habitants, un tour de table a permis à chacun de se présenter, ses motivations, ses intérêts à participer à la vie du quartier.

A l'issue de ce temps-là, plusieurs thèmes et ou interrogations ont été évoquées :

- Planning animations quartier
- Propreté
- Dénominations de voies
- La fibre
- Les incivilités routières

1- Planning animation quartier

Mme GUILBAUD propose à l'assemblée d'organiser une programmation sur les futures animations du quartier. Cette démarche va permettre au conseil de quartier de pouvoir réserver la maison de quartier sur des dates précises.

Programmation des animations :

- **Une fête de quartier le samedi 25 juin avec au programme une randonnée pédestre avec possibilité de coupler cette action avec le conseil de quartier de Beyssac, suivi d'une auberge espagnole.**

- La fête des vendanges samedi 24 septembre (date à confirmer) avec au programme : un apéritif, une auberge espagnole ainsi que la présence de 2 viticulteurs des quartiers de Beyssac et de Magdeleine.
- Galettes des rois samedi 7 janvier 2023 (date à confirmer)
Pour terminer ce chapitre animation, les riverains vivant à proximité de la maison de quartier se plaignent des nuisances sonores lors de festivités.

Ils demandent de revoir les conditions de locations de la maison de quartier.

2- Propreté

Les habitants se plaignent des déchets qui jonchent les fossés au sein du quartier.

Les riverains demandent qu'un règlement soit appliqué auprès des automobilistes qui transportent leurs déchets à l'aide d'une remorque.

En effet, obliger tous les automobilistes à bâcher leur remorque rempli de déchets en direction de la déchetterie solutionnerait ces problèmes de détritrus dans les fossés.

Pour parler de ce problème récurrent sur le quartier, une rencontre entre la police municipale et le service environnement de VGA doit se tenir ces prochains jours.

Lors d'une prochaine réunion de quartier, une restitution de l'entretien sera faite auprès de la population.

Une personne de l'assistance propose de faire participer les enfants de l'école à l'action « nettoyons notre quartier ».

Cette demande sera présentée à la directrice de l'école.

3- Dénominations de voies

Certains tracés sur le territoire restent à dénommer. Le secteur en contre bas de la maison de quartier en fait partie.

Une personne de l'assemblée propose de dénommer cette voie « chemin de l'école de Magdeleine ».

Après consultation, les participants valident la proposition.

L'assemblée est satisfaite du projet sur le dossier des dénominations de voies. Il est rappelé que ce dossier sera toujours d'actualité (changement de propriétaire, locataire, construction...)

Rappel : la numérotation métrique

La méthode :

- Cette numérotation correspond à une distance exprimée en mètre depuis un point d'origine appelé « point zéro » (mairie, église...) et prend en compte les côtés pairs et impairs.

Avantages multiples

Le citoyen :

- Facilite l'accès aux soins et aux services à domicile (médecins, secouristes...)
- Facilite la livraison à domicile (commandes par correspondance, visites de courtoisies...)

La commune :

- Donne une cohérence d'identité à la commune / ville
- Facilite la gestion des listes électorales
- Permet la collecte des déchets

La mairie et la poste :

- Facilite l'identification des rues
- Fluidifie la distribution du courrier

Les services :

- Améliore l'identification et la gestion des clients par les services d'eau, d'électricité, gaz, police, sapeurs-pompiers, impôts...
- Permet le guidage et le repérage par GPS

4- La fibre

Les habitants ont abordé le sujet de la fibre. Certains résidents dénoncent le fait qu'ils n'ont toujours pas la fibre.

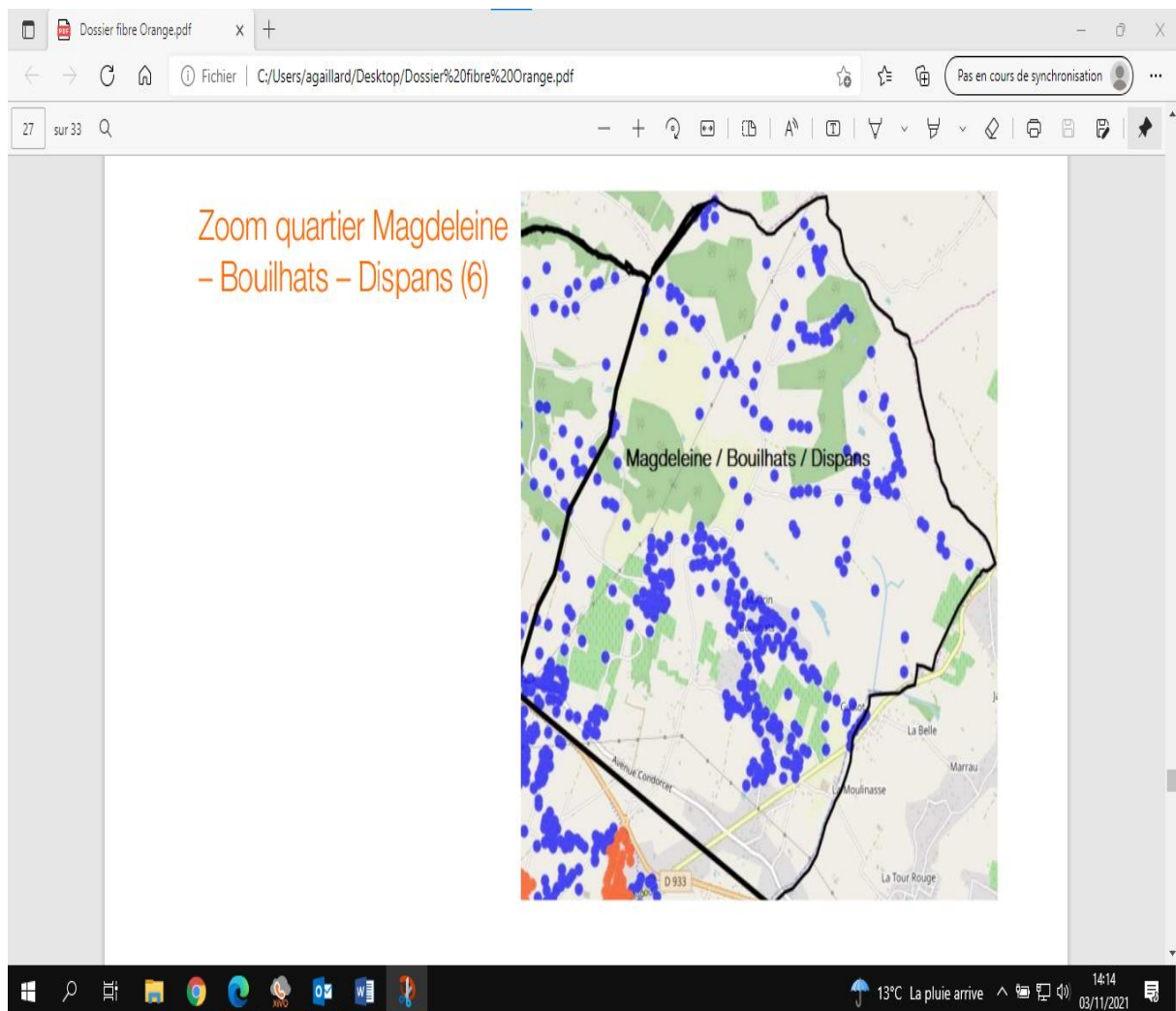
Il est rappelé que toutes les personnes qui souhaitent la fibre, doivent en faire la demande auprès de leur opérateur.

Lors d'une présentation publique du projet « fibre » par la société Orange, le 3 mars 2020, cette dernière reconnaît un retard sur l'implantation du réseau sur tout le territoire.

De part ces difficultés rencontrées dû à la spécificité du quartier (relief vallonné), Orange réalisera les travaux nécessaires pour répondre aux mieux aux attentes de la population.

Graphique explicatif de la situation sur le quartier (source société Orange)

- Chaque point bleu représente un « local adressable » dans son armoire. Local adressable = adresse d'une maison ou d'une entreprise connectée dans l'armoire de rue.



5 – Incivilités routières

Un habitant soulève un gros danger sur le tracé de la voie communale n°3 qui passe devant l'école de Magdeleine.

En effet, la vitesse des voitures qui empruntent cet axe, limité à 50 km/h, provoque la colère des riverains.

Ils réclament plus de contrôle de gendarmerie / police municipale.

Une réponse du service voirie de VGA propose la pose d'un radar pédagogique afin de sensibiliser les automobilistes.

Il est aussi proposé un plateau ralentisseur devant l'école.

Un autre problème d'incivilité routière touche la route du chemin des vigneron.

Cette voie est empruntée par de nombreux automobilistes, qui d'après les riverains roulent à vive allure.

La route des chemins des vigneron c'est : 1600 mètre linéaire et largeur 3.30 en moyenne.

Une vitesse limitée à 50km/h au milieu (de chaque côté du lieu-dit Bouilhats) sur environ 440 mètre linéaire et donc le reste de part et d'autre est limité à 80 km/h.

De part l'étroitesse de la voie, un marquage au sol n'est pas possible.

Par contre, le service voirie peut limiter en totalité la route à 50 km/h.

Pour terminer sur les incivilités routières, l'assistance demande à la municipalité de se rapprocher de la société qui gère les camions poubelles, sur le principe de sensibiliser les chauffeurs de camions à respecter les limitations de vitesse.